



## Comment résiliation le bail avant la date?

Par **ledabe**, le **16/04/2008** à **07:12**

j'ai mise ma maison en location le 01/03/07. Ma locataire, ne paie jamais à la date prévue et ne paie pas les charges dites récupérables pour l'année 2007, malgré mes relances. Je rembourse à ma banque la somme de 758 euros. Et le loyer de la location s'élève à 550 euro. Ma situation financière a changé depuis et mon salaire n'ai plus que de 468 euros, il va sans dire que je rencontre de gros soucis financiers. Comment puis-je faire?

Par **Jurigaby**, le **16/04/2008** à **18:38**

Bonjour.

vous devez attendre la fin du bail pour résilier ou alors, si vous voulez le faire maintenant, vous devez passer par la justice pour demander la résiliation judiciaire.

Par **Erwan**, le **16/04/2008** à **21:52**

Bjr,

si vous avez un bail écrit incluant une clause résolutoire. Il est possible de faire signifier un commandement de payer suite auquel le bail sera résilié passé le délai de deux mois.

Vous devrez alors faire constater cette résiliation judiciairement.

Allez voir un huissier avec tous vos documents.